



Vu l'arrêté municipal du 27 juillet 2021, relatif à l'enquête publique pour déclassement et aliénation d'une voie communal

Vu l'impossibilité du commissaire enquêteur d'être présent à la permanence prévue le 13 septembre 2021,

ARRETE

Article unique.

L'enquête publique est prolongée jusqu'au lundi 27 septembre 2021 à 15h30.

La permanence prévue le 13 septembre est reportée au 27 septembre 2021 de 14h30 à 15h30.

Les autres articles sans changement.

Fait à Jarnac-Champagne, le 12 août 2021

Mme le Maire

Christelle NEAU

